



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
MERCREDI 10 novembre 2021
Salle du Battoir de Villars-Burquin**

A l'attention des communes membres de l'ACRG et pour affichage au pilier public

Présidence :
Monsieur Philippe Humbert

Dans sa séance du 10 novembre 2021,

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant
que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- d'accepter le préavis 04-2021 relatif au budget 2022 de l'ACRG tel que présenté

sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant
que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- d'accepter le préavis 05-2021 relatif à l'octroi au Comité directeur, pour la durée de la
législature 2021-2026, d'une autorisation générale de plaider devant toutes les instances
judiciaires, tant comme défenderesse que comme demanderesse

sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- d'accepter le préavis 06-2021, soit d'octroyer au Comité directeur, pour la durée de la législature 2021-2026, une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations immobilières, en fixant les limites sur :
les acquisitions et aliénations d'immeubles et de droits réels et immobiliers dont la valeur n'excède pas Chf. 50'000.-

sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'accepter le préavis 07-2021 relatif à la fixation des traitements et indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité directeur pour la législature 2021-2026, soit :

de fixer les indemnités

du président du Conseil : **CHF 150.-** par séance, préparation et kms compris

de fixer les indemnités

des membres des Commissions : **CHF 40.-** l'heure, kms en plus
CHF 70.- pour chaque rapport exécuté

de fixer des indemnités

du président du Comité directeur : **CHF 40.-** l'heure pour les activités au bureau de l'ACRG

de fixer les indemnités

des membres du Comité directeur : **CHF 100.-** par séance de Comité et du Conseil, kms en plus
CHF 40.- l'heure pour toute autre séance, kms en plus
- Temps de déplacement à ajouter pour les séances hors du périmètre de l'ACRG (CHF 40.-/h)

de fixer les indemnités

de la secrétaire : Traitement selon contrat
Kms en plus hors du bureau officiel

de fixer les indemnités pour déplacement, pour tous, à **CHF 0.70** le kilomètre.

sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **d'accepter le préavis 08-2021** relatif à l'octroi au Comité directeur d'autorisations de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence pour la législature 2021-2026, soit :
- d'autoriser le Comité directeur, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas au maximum ; ces dépenses seront ensuite approuvées par le Conseil intercommunal au plus tard lors de la dernière séance annuelle.
- de fixer à CHF 30'000.- par cas le montant que le Comité directeur est autorisé à engager en cas d'interventions d'urgence pour des frais qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement ; ces dépenses seront ensuite soumises au Conseil intercommunal par voie de préavis.

Ces autorisations sont accordées au Comité directeur pour la durée de la législature 2021-2026.

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'ACRG, le 10 novembre 2021

**ASSOCIATION À BUTS MULTIPLES
DES COMMUNES DE LA RÉGION DE GRANDSON**

le Président



Philippe Humbert

la Secrétaire



Virginie Lénart